

Appel à projets 2005

**ORGANISATION MUTUALISÉE
DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE
ET DE LA MATURATION DE PROJETS INNOVANTS**

Dossier de présentation du dispositif mutualisé

« TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET INNOVATION D'AQUITAINE »

composante du

« CENTRE ENTREPRENEURIAT ET INNOVATION D'AQUITAINE »

Projet porté par

PRES BORDEAUX UNIVERSITES

En association avec :

**UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR
CNRS**



Durée du projet :	36 mois	Coût total du projet :	2 340 000 €
		Financement demandé :	1 510 000 €
		Financement / Coût total :	65 %

Coordinateur du projet	Etablissement / Organisme : PRES Bordeaux Universités*	
	Nom : VERSTRAETE	Prénom : Thierry
	Fonction : Professeur	
	Adresse : Université Montesquieu Bordeaux IV Avenue Léon Duguit 33608 Pessac Cedex	
	Tél : 05 56 84 86 48	Fax : 05 56 84 29 00
	Mél : thierry.verstraete@ifrege.com	Gérard HIRIGOYEN, Président Bordeaux IV Par délégation pour le PRES Bordeaux Universités

Etablissement associé

Etablissement / Organisme : UPPA
Nom, Prénom : UHALDEBORDE Jean-Michel
Fonction : Président
Adresse : BP 576 64012 Pau cedex
Tél : 05 59 40 70 20 Fax : 05 59 40 70 01
Mél : jean-michel.uhaldeborde@univ-pau.fr
Cachet et signature du chef d'établissement

* PRES Bordeaux Université regroupe : l'Université Bordeaux 1 sciences technologies, l'Université Victor Segalen Bordeaux 2, l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, l'Université Montesquieu Bordeaux IV, l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie et de Physique de Bordeaux (ENSCP), l'Institut d'Etudes Politiques, l'Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricole (ENITA), l'Ecole Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM), L'Ecole Nationale Supérieure d'Electronique, Informatique et Radiocommunications de Bordeaux (ENSEIRB).

Le conventionnement sera effectué avec l'établissement coordinateur seul

Sommaire du dossier

1. Déclaration politique et stratégique.....	3
1.1. Le CEIA.....	3
1.2. Le TTIA	4
2. Les éléments organisationnels de la conduite du projet	7
2.1. La valorisation de la recherche publique en Aquitaine	7
2.1.1. L'état des lieux de la valorisation de la recherche dans les établissements liés par le projet Aquitain	7
2.1.2. Relations avec les opérateurs aquitains de la valorisation de la recherche	14
2.2. Le dispositif du TTIA	16
2.2.1. Schéma synoptique et explication générique du modèle processuel mutualisé.....	16
2.2.2. Explication détaillée du modèle	19
3. Eléments budgétaires et financiers du projet	25
3.1. Détails des charges, des produits	25
3.2. Compte de résultat prévisionnel.....	27
3.3. Les risques du projet.....	27
4. Eléments de suivi de projet.....	28
4.1 Le comité de suivi et ses outils de contrôle	28
4.2. Les outils à l'usage des opérationnels de la mutualisation	30

Comité de rédaction :

Gorry Philippe (Maître de Conférences à l'Université Victor Segalen Bordeaux 2, praticien hospitalier au CHU de Bordeaux, chargé de mission valorisation auprès de la Présidence),

François Jeanne (Professeur à l'UPPA) et Lacombe Sylvie (Directeur de recherche, vice-Présidente valorisation à l'UPPA),

Parneix Jean-Paul (Professeur à l'Université Bordeaux 1 Sciences technologies, Directeur du SAIC),

Verstraete Thierry (Professeur à l'Université Montesquieu Bordeaux IV, coordinateur du projet),

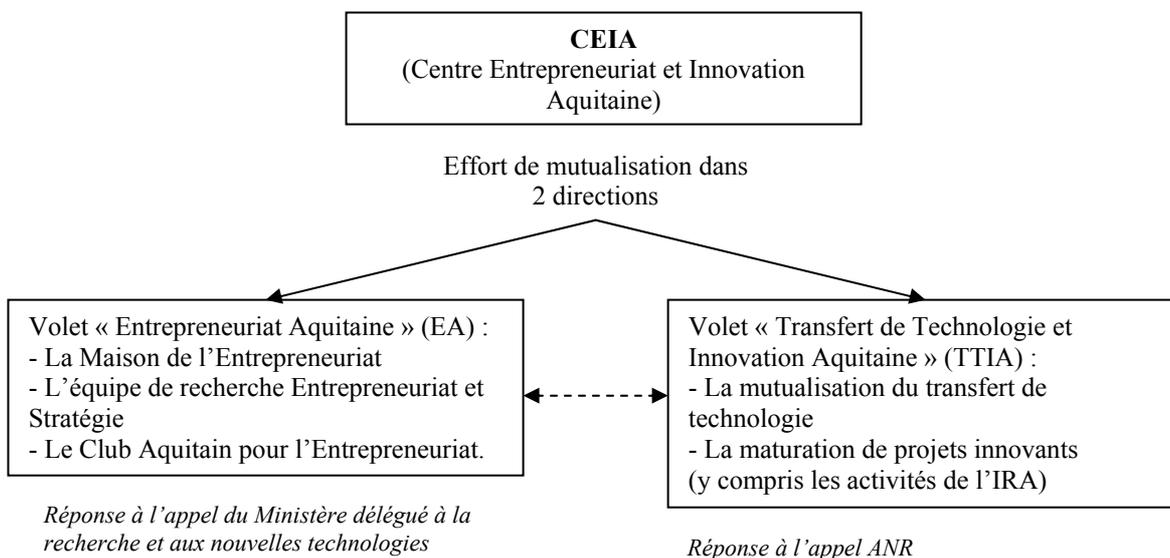
avec la participation de Abado Karine (Bordeaux 1), Girard Cécile (Bordeaux IV), Lazrak Younes et Pannetier Nathalie (UPPA), Pesquer Jean-Michel (CNRS), Robert Lucia (Bordeaux 2).

1. Déclaration politique et stratégique

Le présent projet porte sur la mise en place d'un dispositif mutualisé du transfert de technologie et de la maturation de projets innovants en Aquitaine. Il est porté par le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Bordeaux Universités, en association avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et le CNRS. Ce dispositif est ici dénommé TTIA (Transfert de Technologie et Innovation d'Aquitaine). Il s'intègre à un projet plus vaste, le CEIA (Centre Entrepreneuriat et Innovation d'Aquitaine). Le présent dossier vise à présenter la partie droite de la figure suivante, le TTIA, dans le cadre de la réponse à l'appel de l'Agence Nationale de la Recherche pour l'organisation mutualisée du transfert de technologie et de la maturation de projets innovants. En introduction, le projet CEIA est néanmoins résumé pour servir la compréhension du dispositif global se mettant en place en Aquitaine.

1.1. Le CEIA

Le CEIA, par convention, vise deux objectifs de mutualisation (Figure 1).



L'objectif générique du CEIA est de participer au développement du territoire par l'entrepreneuriat des étudiants, des chercheurs et des structures au sein desquelles ils évoluent (c'est-à-dire les institutions d'enseignement et de recherche du supérieur), tout particulièrement s'agissant de l'exploitation des possibilités de transfert de technologie issues des travaux de ces publics. L'idée de faire émerger le CEIA des institutions directement concernées constitue la clé de voûte de l'ensemble ici présenté. Le CEIA offre une cohérence d'ensemble à deux projets autant irréductibles l'un à l'autre qu'indissociables :

Le volet Entrepreneurat Aquitaine (EA dans la suite du texte), au sein duquel la composante Maison de l'Entrepreneuriat répond à la demande du Ministère délégué à la recherche et aux nouvelles technologies (un appel avait été lancé il y a deux ans à ce propos et a conduit les acteurs Aquitains à se réunir pour travailler sur un tel dossier). Elle est composée de trois ensembles :

- La Maison de l'Entrepreneuriat participe à la sensibilisation et à la formation des étudiants du campus aquitain à l'entrepreneuriat ;
- L'équipe de recherche Entrepreneurat et Stratégie correspond à l'équipe du même nom de l'IFREGE (<http://www.wifrege.com>), qui mène des travaux de recherche dans le domaine de l'entrepreneuriat ;
- Le Club Aquitain pour l'Entrepreneuriat met les acteurs du CEIA en relation avec d'autres partenaires du développement économique pour discuter des problématiques pour lesquelles des recherches ou des formations peuvent être développées.

Le volet Transfert de Technologie et Innovation d'Aquitaine (TTIA dans la suite du texte) répond à l'appel du Ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche (ANR) pour la mutualisation des

efforts en matière de transfert de technologie et de maturation de projets innovants. Elle est composée de deux ensembles :

- la mutualisation du TT concerne les compétences, les ressources et les efforts des différents établissements d'enseignement et de recherche en matière de TT dans le respect de leur spécificité. Un processus de transfert commun comprenant des phases de « détection », de « maturation » et de « transfert effectif » sera appliqué à tous les projets aquitains en accord avec les acteurs du développement économique local avec lesquels des synergies se dessinent naturellement ;
- la mutualisation de la maturation de projets innovants, qui dans la conception aquitaine du processus de TT est une phase située entre les phases de détection et de transfert effectif, est basée sur l'utilisation des ressources techniques des établissements et la mise en commun de ressources humaines spécialisées en marketing et veille.

Les liens entre les deux volets d'action (EA et TTIA) portent sur la conception de programmes de sensibilisation, de formation, des recherches sur les problématiques de valorisation, la conception de systèmes de suivi et d'évaluation des actions engagées, etc.

Par une convention liant les institutions, il n'y a pas naissance d'une entité globale à laquelle seraient attachées des problématiques de gouvernement, mais, d'une part, une mutualisation ou coordination d'une partie des ressources des signataires et, d'autre part, une simplification de l'offre rendant à la fois plus lisibles et plus accessibles les services offerts à la fois par l'ensemble et par chaque partie du projet. Chaque élément de l'ensemble garde ainsi ses spécificités et son existence propre, tout en acceptant l'idée de mutualisation et d'échange de compétences. Autrement dit, il s'agit de concevoir une offre efficiente, à laquelle peuvent prendre part les institutions d'enseignement et de recherche du supérieur et leurs partenaires. Le CEIA peut être considéré comme un réseau d'acteurs désirant améliorer leurs pratiques par l'échange ou souhaitant investir dans des activités de formation ou de recherche en entrepreneuriat et de valorisation de la recherche scientifique. Les actions du CEIA servent un public composé des étudiants et des chercheurs d'Aquitaine. Sa mission relève des activités de formation et de recherche, dont naturellement toutes les activités permettant de valoriser celle-ci. Autrement dit, la convention scelle les intentions des institutions dans l'atteinte des objectifs du CEIA et impulse la dynamique dont les contours sont décrits dans ce dossier. Des chargés de mission animent l'ensemble et ses parties, principalement en favorisant les interactions et en incitant à l'action.

1.2. Le TTIA

Le projet ici développé s'inscrit dans le cadre de l'Appel à Projets 2005 de l'Agence Nationale de la Recherche « Organisation Mutualisée du Transfert de Technologie et de la Maturation de Projets Innovants ». Il a pour objectif essentiel de participer au développement du territoire Aquitain au travers d'une mutualisation d'une partie des dispositifs de transfert de technologie et de valorisation de la recherche déjà mis en place par les partenaires et de la création de nouveaux dispositifs mutualisables.

S'agissant de la mutualisation du transfert de technologie, le TTIA regroupe les forces aquitaines des établissements et institutions ici concernées pour traiter des questions propres à la valorisation de la recherche et de l'innovation. Chaque établissement, pour répondre à cette nouvelle mission des universités et écoles qu'est la valorisation de la recherche et le transfert de technologie, a installé des structures spécifiques, services universitaires ou filiales. Différentes actions ont été entreprises dans chaque établissement :

- la gestion de l'activité contractuelle des établissements en mettant en place les « bonnes pratiques » de collaboration,
- la sensibilisation et la formation des chercheurs aux nouvelles dispositions de la loi sur l'innovation de 99 et de ses implications,
- la mise en place, le suivi et la coordination des services de transfert de technologie, adossés à des laboratoires de recherche,
- la détection et l'accompagnement de projets innovants susceptibles d'aboutir à la création d'entreprise après incubation,
- etc.

Le défi est alors de mutualiser certaines ressources tout en préservant celles nécessitant un ancrage dans l'établissement d'origine. Autrement dit, dans le respect des prérogatives de chaque université mais dans le cadre, aussi, du projet PRES, il s'agit de mutualiser certaines expériences et formations, certains moyens (juridiques par exemple), de simplifier les procédures et le fonctionnement de certains chantiers (ex : la génomique fonctionnelle, l'institut du vin et de la vigne, ...). Cette mutualisation existe déjà en partie entre le campus bordelais, le campus palois et le CNRS dans le cadre d'un « club valo » qui associe les services de valorisation dans des actions communes (certaines formations de sensibilisation à la propriété intellectuelle, aux brevets, licences, certaines actions concrètes comme les cahiers de laboratoire, etc.). Elle trouvera donc sa place tout naturellement et se renforcera. Elle contribuera à donner une meilleure lisibilité des activités de transfert, et plus généralement de nos activités de recherche, à nos partenaires institutionnels et industriels.

La suite du dossier détaille la partie TTIA faisant l'objet de la réponse à l'appel de l'ANR. Celle-ci lie l'Université Bordeaux 1 sciences technologies, l'Université Victor Segalen Bordeaux 2, l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, l'Université Montesquieu Bordeaux IV, l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie et de Physique de Bordeaux (ENSCP), l'Institut d'Etudes Politiques, l'Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricole (ENITA), l'Ecole Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM), L'Ecole Nationale Supérieure d'Electronique, Informatique et Radiocommunications de Bordeaux (ENSEIRB), l'Université de Pau et des pays de l'Adour, le CNRS. Le tableau suivant fournit un récapitulatif de quelques données de la valorisation dans les Universités d'Aquitaine.